

Corporation du Carrefour maritime
Aménagement du Parc maritime de la Pointe de Rivière-du-Loup

ANNEXE F : GRILLE DES USAGERS DES PLANS DE ZONAGE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

GRILLE DES USAGES											
USAGE AUTORISÉ	ZONE	1-Pc	2-Pc	3-Pc	4-Pc	5-Pc	6-Pc	7-Pc	8-Pc	9-Pc	10-Pc
		# HABITATIONS									
11	Unifamiliale										
12	Bifamiliale										
13	Trifamiliale										
14	Multifamiliale										
15	Habitation collective										
16	Maison mobile										
# COMMERCES											
21	Dépenseur										
22	Alimentation										
23	Consommation										
24	Centre commercial										
25	Meubles et mobiliers										
26	Cuinaillerie										
27	Hydrocarbures										
28	Vente de véhicules										
29	Marchandises d'occasion										
# SERVICES											
31	Personnels										
32	Professionnels										
33	Financiers										
34	D'affaires et consultation										
35	Restauration										
36	Débit de boisson										
37	Hôtellerie										
38	Techniques et réparation										
39	Réparation automobile										
# INSTITUTIONS											
41	Administration publique										
42	Act. rel. soc. Politique										
43	Services de santé										
44	Education										
45	Transport									G	
46	Utilité publique										
47	Communication										
# COMMERCES AVEC CONTRAINTES											
51	Commerce et services de gros										
52	Combustibles et chimiques										
53	Transport, entreposage et machinerie										
54	Services reliés à la construction										
55	Recupération										
56	Petite fabrication artisanale										
# INDUSTRIES											
61	Aliments et boissons										
62	Caoutchouc, plastique cuir										
63	Textile										
64	Bois										
65	Métaux										
66	Machine et transport										
67	Minéraux non métalliques										
68	Chimiques										
69	Manufacturières										
70	Recherche et développement env.										
# PARCS ET ESPACES VERTS											
71	Municipal et régional										
72	Espace naturel et conservation										
# RÉCRÉATION ET LOISIR											
81	Récréation intérieure										
82	Récréation extérieure									C-7 F	
# RESSOURCES PRIMAIRES											
91	Culture générale										
92	Élevage										
93	Sylviculture										
94	Tourbière										
95	Commerce et ind. agricole										
96	Extraction										
Notes et aménagements											

R 1366-2

CLASSIFICATION DES USAGES (EXTRAIT RÈGLEMENT DE ZONAGE 1253)

1.1 MODE DE CLASSIFICATION

Le présent chapitre détermine et classe les usages auxquels réfèrent les grilles d'usages du présent règlement. Les usages de la présente classification ont été codifiés et regroupés selon quatre niveaux : les groupes d'usages, les classes d'usages, les sous-classes d'usages et les usages particuliers.

Les groupes d'usages représentent un ensemble d'usages comparables et sont codifiés par dizaine 10, 20, 30,...90. Par exemple : le groupe d'usages (20) Commerce. Les groupes d'usages se divisent en classes d'usages qui sont codifiées par deux chiffres dont le premier fait référence au groupe auquel la classe d'usages appartient. Par exemple, la classe d'usages (23) Vente au détail de différents produits de consommation s'inscrit dans le groupe d'usages (20) Commerce.

Les classes d'usages se divisent en sous-classes d'usages qui sont codifiées par une lettre majuscule précédée du chiffre de la classe d'usages correspondant. Par exemple, la sous-classe d'usages (23-A) Vente au détail de vêtements et accessoires s'inscrit dans la classe d'usages (23) Vente au détail de différents produits de consommation qui, elle, s'inscrit dans le groupe d'usages (20) Commerce.

Les sous-classes d'usages peuvent aussi se subdiviser en usages particuliers qui sont codifiés par le chiffre de la classe d'usages, la lettre de la sous-classe d'usages suivie d'un chiffre pour désigner l'usage particulier. Par exemple : l'usage particulier (23-C-2) Vente au détail et location de caméras et d'articles de photographie et de films vidéo s'inscrit dans la sous-classe d'usages (23-C) Vente au détail de produits courants qui, elle, s'inscrit dans la classe d'usages (23) Vente au détail de différents produits de consommation.

Certaines classes ou sous-classes d'usages ne sont pas subdivisées jusqu'au niveau de l'usage particulier, car la classification fournit un niveau de détail suffisant; dans ces cas, la classe ou sous-classe d'usages correspond à un usage.

1.2 DESCRIPTION DES USAGES

10 HABITATION

- 11 UNIFAMILIALE
- 12 BIFAMILIALE
- 13 TRIFAMILIALE
- 14 MULTIFAMILIALE
- 15 HABITATION COLLECTIVE
- 16 MAISON MOBILE ET UNIMODULAIRE

20 COMMERCES

- 21 DÉPANNEUR
- 22 VENTE AU DÉTAIL DES PRODUITS DE L'ALIMENTATION
- 23 VENTE AU DÉTAIL DE DIFFÉRENTS PRODUITS DE CONSOMMATION
- 24 CENTRE COMMERCIAL
- 25 VENTE AU DÉTAIL DE MEUBLES, MOBILIERS DE MAISON ET ÉQUIPEMENTS

- 26 PRODUITS DE LA CONSTRUCTION ET QUINCAILLERIE
- 27 VENTE AU DÉTAIL D'HYDROCARBURES ET SERVICES CONNEXES
- 28 VENTE AU DÉTAIL DE VÉHICULES NEUFS, USAGÉS, ACCESSOIRES ET SERVICES CONNEXES
- 29 VENTE AU DÉTAIL DE MARCHANDISES D'OCCASION

30 SERVICES

- 31 SERVICES PERSONNELS
- 32 SERVICES PROFESSIONNELS
- 33 SERVICES FINANCIERS
- 34 SERVICES D'AFFAIRES ET DE CONSULTATION
- 35 RESTAURATION
- 36 DÉBIT DE BOISSON
- 37 HÔTELLERIE
- 38 SERVICES TECHNIQUES RELIÉS AUX BÂTIMENTS ET À LA RÉPARATION D'APPAREILS
- 39 SERVICES DE RÉPARATION AUTOMOBILE

40 INSTITUTION

- 41 ADMINISTRATION PUBLIQUE
- 42 ACTIVITÉS RELIGIEUSES, SOCIALES ET POLITIQUES
- 43 SERVICES DE SANTÉ
- 44 ÉDUCATION

45 TRANSPORT (INCLUANT BUREAU, GARAGE ET ENTREPÔT)

- A Gare, terminus
 - B Transport ferroviaire
 - C Transport aérien
 - D Stationnement non relié à un usage particulier
 - E Lignes de transport d'énergie et poste de transformation
 - F Infrastructure routière
 - G Transport maritime**
- 46 INFRASTRUCTURES D'UTILITÉ PUBLIQUE
 - 47 COMMUNICATION

50 COMMERCE AVEC CONTRAINTES

- 51 COMMERCE ET SERVICES DE GROS
- 52 PRODUITS COMBUSTIBLES ET CHIMIQUES
- 53 TRANSPORT DE MATÉRIEL PAR VÉHICULE, ENTREPOSAGE ET MACHINERIE
- 54 SERVICES RELIÉS À LA CONSTRUCTION
- 55 PRODUITS DE LA RÉCUPÉRATION ET CONTRAINTE MAJEURE
- 56 PETITES ENTREPRISES DE FABRICATION ARTISANALE

60 INDUSTRIES

- 61 INDUSTRIES DES ALIMENTS ET BOISSONS
- 62 INDUSTRIES DU CAOUTCHOUC, PRODUITS EN MATIÈRE PLASTIQUE ET CUIR
- 63 INDUSTRIES TEXTILES
- 64 INDUSTRIES DU BOIS
- 65 TRANSFORMATION DES MÉTAUX
- 66 FABRICATION DE MACHINES ET ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORT
- 67 FABRICATION DE PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES
- 68 INDUSTRIES CHIMIQUES
- 69 INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES DIVERSES

70 PARCS ET ESPACES VERTS

- 71 PARC MUNICIPAL ET RÉGIONAL
- 72 ESPACE NATUREL, CONSERVATION

80 RÉCRÉATION ET LOISIRS

81 RÉCRÉATION INTÉRIEURE

82 RÉCRÉATION EXTÉRIEURE

- A Spectacles extérieurs
- B Sports et loisirs à superficie restreinte, tels que mini-golf ou mini-put, terrain de tennis, patinoire extérieure et anneau de glace, terrain de balle, de soccer
- C Sports et loisirs à grande surface**
 - C-1 Terrain pour exercice seulement de golf et d'autres sports
 - C-2 Terrain de golf
 - C-3 Plage et rampe de mise à l'eau
 - C-4 Centre de ski et toboggan
 - C-5 Équitation
 - C-6 Champ de tir, jeu de guerre et autres aires de jeux ou de sports à grande superficie
 - C-7 Club nautique**
- D Amusement
- E Campement et hébergement
- F Plein air et randonnée**
 - F-1 Sentiers de randonnée**
 - F-2 Descente de rivières**
 - F-3 Interprétation du patrimoine naturel, archéologique et culturel**
 - F-4 Sites et points d'observation**
 - F-5 Aire de pique-nique restreinte**
 - F-6 Camping rustique avec abri rudimentaire et toilettes sèches**
 - F-7 Poste d'accueil**
- G Champ de course

90 RESSOURCES PRIMAIRES

- 91 CULTURE EN GÉNÉRAL
- 92 ÉLEVAGE
- 93 SYLVICULTURE
- 94 TOURBIÈRE
- 95 COMMERCE ET INDUSTRIES LIÉS À L'AGRICULTURE
- 96 EXTRACTION